



Le plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes

- Adhésion de l'État burkinabé aux textes internationaux et adoption des textes fondamentaux qui lui font obligation d'assister et de protéger les populations en détresse du fait des catastrophes;
- La pauvreté, en dépit des efforts faits pour l'endiguer, demeure toujours importante;
- Faiblesse et/ou manque de stratégies de réduction des risques;
- La récurrence des catastrophes depuis un siècle (inondations, sécheresses, épidémies, mouvements de population).

Méthodologie/organisation du plan. 13 secteurs prioritaires en matière de préparation et de réponse aux catastrophes identifiés:

- Santé;
- Nutrition;

- Sécurité alimentaire;
- Éducation;
- Abris - matériel de survie;
- Protection;
- Eau - hygiène - assainissement;
- Télécommunication;
- Prévisions météo et hydrologiques;
- Aménagement des sites et relogement définitif;
- Logistique et transport;
- Coordination - gestion